

Bonjour,

L'attribution de paliers d'alerte aux différentes régions du Québec suscite des questionnements quant aux mesures à prendre pour éviter la propagation de la Covid-19.

Puisque les organismes communautaires offrent des services de première importance pour la population de notre territoire, notamment auprès de personnes en situation de vulnérabilité, il est souhaité que vous mainteniez vos activités dans le respect des mesures sanitaires déterminées par la santé publique (ex.: port du masque, lavage des mains, distanciation physique, etc.) et en fonction du niveau d'alerte.

Les organismes sont considérés comme des lieux publics. Les directives sanitaires applicables en fonction du palier d'alerte en vigueur sont donc celles des lieux publics.

- En zone **verte** et **jaune**: un maximum de 50 personnes (tout type confondu, soit travailleur, bénévole, utilisateur, citoyen, etc.) sont permis dans les locaux dans le respect de la distanciation physique.
- En zone **orange**: Un maximum de 25 personnes (tout type confondu) sont permis dans les locaux dans le respect de la distanciation physique. Le télétravail est recommandé lorsque possible.
- En zone **rouge**: Les organismes peuvent tenir en personne seulement les activités structurées qui ne peuvent pas s'offrir au téléphone ou virtuellement et qui sont nécessaires pour apporter une aide essentielle et significative aux personnes. Ces activités doivent respecter les mesures sanitaires déterminées par la santé publique. Le télétravail est recommandé lorsque possible.

Sachez que le ministère de la Santé et des Services sociaux travaille actuellement un document de soutien pour identifier les différents services à offrir par les organismes communautaires en fonction des quatre paliers d'alerte.

Nous vous rappelons que les directives et les informations provenant du MSSS sont disponibles sur le site internet [santeestrie.qc.ca/covid-19](https://santeestrie.qc.ca/covid-19) à la section *Partenaires*. Vous trouverez également différents renseignements en lien avec la COVID.

Si vous ne trouvez pas les réponses à vos questions ou si vous souhaitez obtenir de l'information ou des mesures préventives pour votre milieu de travail, vous pouvez également transmettre vos questions à l'adresse courriel suivante : [sat.covid19.ciusse-chus@ssss.gouv.qc.ca](mailto:sat.covid19.ciusse-chus@ssss.gouv.qc.ca).

Nous profitons de l'occasion pour vous remercier encore une fois pour toute l'adaptabilité dont vous faites preuve dans le contexte actuel.

***Emilie Kahr***

Responsable PSOC et EPC (Intérim)

Service au développement des RLS et du partenariat

Direction de la qualité, de l'éthique, de la performance et du partenariat (DQÉPP)

---

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie - Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke

375, rue Argyll

Sherbrooke (Québec) J1J 3H5

Téléphone : 819 780-2220, poste 42583

Courriel : [psoc.ciussse-chus@ssss.gouv.qc.ca](mailto:psoc.ciussse-chus@ssss.gouv.qc.ca)